

Sujet : RE: Demande d'engagement - Demande d'examen au cas par cas n°2024-ARA-KKP-5043 - Centrale PV à Saint-Gérand-De-Vaux (03) - Orion Energies

De : > @orionenergies.com>

Date : 23/04/2024 à 09:55

Pour : Autorite-environnementale - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE

<ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à : @orionenergies.com>

Bonjour Madame,

J'espère que vous allez bien. Je me permets de vous adresser ce suivi concernant notre précédent e-mail envoyé le 18 avril 2024, dans lequel nous vous avons transmis notre engagement à prendre en compte de manière appropriée la Cistude d'Europe sur le site de notre projet photovoltaïque à Saint-Gérand-de-Vaux.

Comme la date limite approche rapidement (24 avril 2024), je souhaite m'assurer que notre message précédent a répondu à vos attentes et que vous avez bien reçu toutes les informations nécessaires.

Je souhaite également vous informer que nous avons déjà mandaté le bureau d'études Synergis Environnement, qui réalisera un premier passage d'expert cette semaine.

N'hésitez pas à me contacter pour toute question, remarque ou demande d'information supplémentaire. Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Une image
contenant
Graphique,

Cheffe de projets photovoltaïques

www.orionenergies.com

||

De : i @orionenergies.com>

Envoyé : jeudi 18 avril 2024 17:06

À : Autorite-environnementale - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE

, - DREAL Auvergne-Rhône-

Alpes/CIDDAE/AE <ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr>

Cc : i@orionenergies.com>

Objet : RE: Demande d'engagement - Demande d'examen au cas par cas n°2024-ARA-KKP-5043 - Centrale PV à Saint-Gérand-De-Vaux (03) - Orion Energies

Bonjour,

Je vous remercie pour votre message et pour le retour de contribution du CEN que vous avez transmis en pièce jointe.

Nous prenons note de votre recommandation concernant la vérification de la présence potentielle de la Cistude d'Europe sur l'emprise de notre projet. Nous allons procéder à cette vérification sans délai en sollicitant un bureau d'étude en environnement. Ce

dernier organisera plusieurs passages pour détecter l'espèce ou des traces de son activité sur le terrain, notamment pendant la période la plus propice d'avril à juin. Je vous propose de vous communiquer les résultats de l'étude une fois obtenus, prévus pour le mois de juillet, ainsi que les mesures prises par la suite.

S'il s'avère que le site est effectivement un lieu de passage pour la Cistude d'Europe, nous mettrons en œuvre les recommandations du bureau d'étude en environnement ainsi que celles du CEN afin de garantir une continuité écologique sur le terrain.

Après un premier échange avec le CNE, nous pouvons déjà affirmer qu'il est envisageable de surélever la clôture de 20 cm afin de permettre le passage de la Cistude d'Europe, et de planifier les travaux en dehors des périodes de sensibilité de l'espèce, notamment pendant les périodes de ponte et d'émergence.

Si le site se révèle être un habitat de l'espèce, nous mettrons en place les mesures d'évitement nécessaires.

Ce mail constitue donc un engagement concernant la prise en compte appropriée de la Cistude d'Europe, intégrant si besoin des mesures d'évitement de la part d'Orion Energies pour le projet photovoltaïque à Saint-Gérard-de-Vaux.

Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition pour toute question supplémentaire.

Cordialement,

Une image
contenant
Graphique,

Cheffe de projets photovoltaïques

www.orionenergies.com

||
